

DE ROUBAIX-TOURCOING

Batailles Irlandaises

Les rebelles ont réussi à percer les lignes des troupes étatiques

Dublin, 29 juin. — Le siège des Four Courts se poursuivait mercredi soir, à 8 heures avec une vigueur croissante. Les assaillants faisaient usage de mortiers de tranchées avec lesquels ils avaient fait plusieurs brèches dans les murs. Les rebelles ne se faisaient entendre que par intervalles, ce qui fait supposer qu'ils ne leur restait que peu de munitions. Une dépêche de Dublin, reçue à 1 h. 30 dit que la lutte continue à Dublin et qu'il n'y a jusqu'à présent aucun indice de trêve. D'après les dernières nouvelles les pièces de canon qui bombardent la cour de justice de Dublin sont placées juste en face du bâtiment, mais de l'autre côté de la rivière Liffey. L'objectif des artilleurs étatiques est l'effondrement de la façade en pierres de taille du palais. On ignore encore si ce but a été atteint. Aucun train à destination du nord n'a pu quitter Dublin. Une dépêche de Glasgow reçue à l'instant, annonce que le Fowler Memorial Hall a été brûlé jusqu'à ras du sol.

Des morts et des blessés

Les rebelles aimèrent mieux tenter une sortie que de se laisser brûler vifs. Leur ardeur centuplée par le danger qu'ils couraient, les mutins ouvrirent brusquement les grandes portes de la salle et chargèrent les soldats étatiques avec une telle fureur, qu'ils réussirent à percer les lignes de leurs adversaires, et à se réfugier dans deux hôtels de Lower Gardiner street, situés à proximité du Memorial Hall. A 4 heures, le nombre des tués était officiellement évalué à quinze, mais il est à croire qu'il ne se soit, en réalité, bien plus élevé. Parmi les blessés, parmi lesquels se trouve le général rebelle O'Connor, ont été beaucoup plus considérables. Les soldats gouvernementaux assiègent toujours le palais de justice et la fusillade n'a pas cessé. Plusieurs patrouilles, leurs mirifiques braguées sur Parnell Square, se sont installées sur les toits de la banque d'Irlande, et de la National Bank, d'où elles attendent la sortie des rebelles. Un calme relatif règne dans les autres quartiers de la métropole, mais on craint que la bataille ne s'étende bientôt. Les adhérents du parti travailliste communiste irlandais, dont le siège central touche au Memorial Hall, se sont joints aux forces rebelles. Parmi les tués et les blessés, il se trouve malheureusement des femmes et des enfants.

Les Assiégés ont refusé de capituler

On mande de Dublin : De nouvelles conditions ont été offertes aujourd'hui à la garnison rebelle du Palais de Justice. La garnison a refusé de capituler. La fusillade a repris après un intervalle de 2 heures. On compte toutefois qu'une évacuation des rebelles dans un avenir rapproché est probable, car l'eau et la lumière ont été coupés ce matin. La véritable identité des meurtriers du maréchal Londres, 29 juin. — L'identité des deux meurtriers de sir Henry Wilson est définitivement établie. On sait qu'ils avaient déclaré se nommer Connolly et O'Brien. En réalité, leurs vrais noms respectifs sont Reginald Dunn et Sullivan. Les « Evening News » donnent les précisions suivantes sur Reginald Dunn : Il est né à Woolwich et a vécu à Stoke Newington. Il servait dans le Irish Guards au début de la guerre et servit trois ans en France dans ce régiment. C'est pendant qu'il était en France qu'il fit la connaissance de O'Brien. Dunn fut blessé à la bataille d'Arras en 1917 et revint en Angleterre, il ne retourna pas en France. On lui accorda une pension qu'il touchait même encore le jour de l'assassinat. Dunn visita, pour la première fois, l'Irlande, à l'été dernier. Il y séjourna pendant un mois et l'on suppose qu'il traversa plusieurs fois le canal Saint-George. D'autre part le Daily Mail a ajouté que Connolly était instituteur dans une école catholique du West-End, avec l'autre inculpé O'Brien ou Sullivan arrêté en même temps que lui.

Un aviateur suisse veut atterrir sur la tête

Paris, 29 juin. — Le pilote suisse Demeoz, va tenter dans la première quinzaine de juillet d'atterrir sur la tête. Expérimenté-nous-Demeoz, habile pilote de l'époque, vole aussi bien sur le dos que dans la position normale. Ayant monté son avion d'un double train d'atterrissage, il va tenter de prolonger son vol renversé jusqu'au sol, et de s'y poser. Demeoz a déjà tenté le record de ce genre spécial de vol, puis, au cours de sa dernière tournée américaine, il réussit un vol dorsal de 2 minutes 14 secondes, et il réussit ensuite le même vol avec une passade, pendant une minute 30 secondes.

Le Centenaire de Pasteur DOIT ÊTRE CÉLÉBRÉ A PARIS

Les Commissions sénatoriales de l'Enseignement et de l'Hygiène, ont tenu une réunion, sous la présidence de M. Victor Bérard, il s'agissait d'examiner le projet relatif à la célébration du centenaire de Pasteur. On sait que le gouvernement a déposé une demande de crédits de 3.620.000 francs à cet effet et a désigné Strasbourg comme lieu de la cérémonie. M. Victor Bérard a fait remarquer que Pasteur n'avait été que quelques années à Strasbourg, qu'il importait pour une aussi illustre mémoire, de faire une démonstration mondiale à Paris, où l'on glorifie le savant, de la poursuivre dans les villes de la France. Le Comité de l'hygiène et du régime, à Paris, à l'Arboret, à Long-Saint-Marcel, à Besançon ou l'on exalterait l'homme, enfin à Strasbourg où l'on célébrerait l'hygiène. Le D<sup>ns</sup> de M. Victor Bérard a obtenu gain de cause. On demandera au gouvernement de modifier l'intitulé de son projet.

Le Gouvernement va dicter la question de l'amnistie

Paris, 29 juin. — Le gouvernement ne présentera pas de nouvelles propositions de loi, se tiendra à la disposition de la Chambre, pour discuter les conclusions du rapport de M. Barillet, qui conclut au rejet du projet, déposé par M. Bérard, et que le cabinet a voté à majorité.

Le Budget en déficit de 3 milliards 400 millions

Un projet de compression de dépenses et d'augmentation de recettes

Paris 29 juin. — La Commission des Finances a entendu un exposé de son rapporteur général M. Bokanowski, sur l'équilibre budgétaire.

Pour faire disparaître le déficit chiffré à 3.400.000.000, M. Bokanowski propose des compressions de dépenses pour 1.400.000.000 et une augmentation de recettes pour deux milliards.

Les économies à réaliser doivent être d'abord de 225 millions sur les budgets de la Guerre et de la Marine et comprennent notamment 175 millions sur la Syrie, 125 sur le Maroc, 25 sur le corps d'occupation de Constantinople, soit 525 millions.

Elles sont précédées ensuite sur les divers autres ministères à concurrence de 120 millions. La suppression de 25.000 fonctionnaires et agents de l'Etat produirait 200 millions.

L'abaissement de l'intérêt des bons de la Défense Nationale en 1923, 375 millions. La suspension des remboursements annuels à la Banque de France 80 millions.

L'économie des intérêts des emprunts non émis pour combler le déficit environ 100 millions soit au total 1.400.000.000.

Sur les recettes, M. Bokanowski estime qu'un titre des impôts de consommation, il faudrait rétablir le droit de circulation sur les boissons hygiéniques, soit qu'ils étaient fixés par la loi du 25 juin 1920, soit 220 millions.

Il pense que la production agricole pourrait au titre des impôts caducataires sur le revenu, supporter au lieu de 22 millions en 1921, une contribution aux charges de la nation, égale à celle des impôts sur les salaires et traitements qui ont donné cette année, la somme de 250 millions, soit au moins 200 millions.

Sans recommander l'adoption des articles 6 à 11 du projet de M. Lestayre, il propose un système qui, d'après le fraudeur, consisterait à modifier le chef de l'impôt général sur le revenu des valeurs au porteur, donnerait un supplément de recettes d'environ 450 millions.

Il propose ensuite de frapper le capital sous la forme d'un prélèvement annuel qui impliquerait une déclaration, un contrôle et une perception très délicate, mais en aménageant les textes et les tarifs de l'impôt des successions de manière à lui faire donner par un supplément de 600 millions. En affectant au budget de 1923, au titre des recettes exceptionnelles, les recouvrements des soldes créditeurs des comptes spéciaux, il trouve une somme de 300 millions et pour compléter, il propose le retour à la liberté de la fabrication du tabac et des allumettes qui, en Angleterre, procure plus de 2 milliards et dont il compte une recette supplémentaire de 250 millions.

Ainsi, le total de l'augmentation des recettes serait bien de deux milliards.

Un jeune homme préfère la mort au mariage

Charlieu (Loire), 29 juin. — Marius Prévot, 24 ans, ouvrier tulleur à la Benisson-Dieu, était fiancé à une jeune fille de Riorques et était parti en voyage de noces. Il disparaît soudain du domicile de ses parents. Son cadavre vient d'être découvert pendu dans les bois de Lagoutte-Lormière. On ignore les causes de ce suicide.

Pour faire taire son bébé un père fou le tua

Paris, 29 juin. — En rentrant chez elle, le 22 mars dernier, Mme Dupuis trouvait son enfant, âgé de quatre mois, mort dans son berceau. Une rapide enquête permit d'établir que le malheureux bébé avait été tué d'une gifflée formidable que son père, Léon Dupuis lui avait donnée pour le faire taire. M. Idzowski, défenseur du meurtrier, avait demandé l'examen mental de son client, M. Leroy, juge d'instruction, désigna le docteur Roques de Fursac, médecin légiste, pour procéder à une expertise. Ce dernier vient de déposer un rapport dans lequel il conclut que Dupuis est un fou dangereux pour la société.

Trois hommes ont été blessés par une fusée à Vendin

Mercredi après-midi, M. Blanchant Albert, 24 ans, cultivateur, cultivateur à Vendin-Vieil, procédait avec trois ouvriers au binage d'un champ de betteraves. Ayant trouvé une fusée d'obus enfouie dans la terre et ne se doutant nullement du danger qu'il courait, il essaya de la dévisser ; une explosion se produisit projetant violemment le cultivateur et deux de ses aides. Les blessés furent transportés à l'hôpital de Lens, où ils reçurent les soins pressés des docteurs Briant et Lhoté. M. Blanchant porte une plaie perforante du poumon droit. Son état est très grave. M. Druon Louis, 40 ans, mari demeurant au face de l'Église, porte des blessures sur tout le corps et principalement à la main droite. L'amputation de plusieurs doigts sera peut-être nécessaire. Quant à M. Bueret Zéphirin, il a reçu quelques éclats au cou et à la main droite, mais son état est moins grave.

Un autobus bondé a fait une chute de 200 mètres

Il n'y a eu que douze blessés dont cinq grièvement

Léon, 29 juin. — Un autobus, bondé de voyageurs, roulait dans la direction de Fonsagrada, lorsque le volant de la machine se brisa. L'autobus était à ce moment au tournant de la route. Il fit une chute vertigineuse de 200 mètres dans un ravin et alla s'écraser dans le lit d'un ruisseau. Douze voyageurs ont été blessés, dont cinq grièvement. L'autobus transportait notamment des magistrats qui venaient de procéder à une enquête.

LA CONSTRUCTION DANS LE NORD FLAGRANTS ABUS

Les coefficients officiels de majoration, pour les travaux de Bâtiment, sont loin de justifier les formidables augmentations de loyer constatées dans toute notre région et surtout à Lille

Pour tenter d'expliquer et de faire admettre leurs abusives exigences, des propriétaires en fringale de lucre invoquent volontiers les prix des divers matériaux de construction et ceux de la main-d'œuvre.

Nous pourrions leur faire observer que celle-ci est une conséquence directe de la cherté du coût de la vie, en croissance continue. Les salaires doivent être en rapport avec les conditions d'existence. Aucun esprit sensé n'oserait s'insurger contre cette vérité et nous jugeons inutile d'insister sur ce point.

Quant à l'autre argument, ce sont des documents officiels qui vont se charger de le démolir eux-mêmes, de sorte qu'il n'a restera rien de la thèse intéressée des propriétaires trop enclins à une exploitation éhémère de leurs locataires.

Comités techniques

On sait que la loi sur les dommages de guerre a prescrit d'établir, dans chaque département, par les soins d'un Comité technique, des séries de prix destinées à faciliter le calcul de la perte subie et la détermination des frais supplémentaires de reconstruction ou de réparations des immeubles.

Le Comité technique du Nord fut constitué le 7 juin 1919. Il se divisait en quatre sections, dont celle du Bâtiment. Sa mission était nettement définie par l'article 23 de la loi relative à la réparation des dommages de guerre et les instructions contenues dans une circulaire adressée le 19 avril 1919 aux Préfets des départements sinistrés par le Ministre des Régions libérées. En voici les passages essentiels :

« Le Comité devra réunir tous renseignements sur les séries de prix établissant la valeur des travaux de construction en 1914, avant l'ouverture des hostilités, compte tenu des rabais qui étaient couramment faits sur ces séries. Celles-ci présenteront une grande utilité pour la détermination de la valeur, au prix de 1914, des réparations à effectuer à des immeubles partiellement endommagés. En ce qui concerne les frais supplémentaires de reconstruction, le Comité aura à rechercher, par tous les moyens en son pouvoir, le supplément de dépenses ou la dépense totale que représente aujourd'hui, par rapport à 1914, la reconstruction ou la remise en état d'immeubles identiques aux immeubles sinistrés. Cette détermination sera faite au jour de l'évaluation et recueillie tous les fois que les circonstances économiques entraineront des modifications sensibles. »

Chiffres édifiants

Muni de ce plan de travail, le Comité technique du Nord se mit à l'œuvre. La Section du Bâtiment, réunie le 7 juin 1919 en séance plénière, adopta, d'un commun accord, cette ligne de conduite : « L'unité de la série, pour l'ensemble du département, a paru utile et nécessaire, malgré qu'il puisse exister des divergences de prix entre les divers arrondissements. Une série sera, en conséquence, élaborée en ce qui concerne l'arrondissement de Lille, avec ses caractéristiques spéciales. A chaque série seront affectés, pour chaque arrondissement, des coefficients spéciaux de majoration ou de réduction établis sur des contingences particulières relatives notam-

Des vieillards égorgent et mangèrent leur enfant

Ce sont des affamés russes et leur victime est française

Cerbère 29 juin. — La dame russe Anna Vanestioff 32 ans veuve de notre compatriote Georges Mercier, est passée en notre gare au compagnie de son fils âgé de neuf ans, allant à Barcelone recueillir l'héritage de son mari. Interrogée par le commissaire spécial de Cerbère sur ce qui se passait en Russie, elle fit en sanglotant le récit suivant : « Nous habitons Barcelone avant la guerre. Mon mari rejoignit son corps, le 28 d'artillerie. Blessé deux fois, il put enfin rentrer et nous peudrimes à Minsk en 1920 afin de savoir ce qu'étaient devenus mes vieux parents. « Nous ne pûmes revenir à mon mari, qui ne cachait pas ses idées antibolcheviques fut assassiné le 27 juin 1921. J'ai travaillé à tout pour pouvoir vivre, laissant mes deux enfants en orphelin à mes parents. Ayant obtenu l'autorisation de partir pour la France, je suis allée à Minsk chercher mes enfants. Mes parents m'avouèrent, en pleurant, que mourant de faim, ils durent égorgé et manger mon jeune fils, âgé de vingt mois. »

Une locomotive a servi à faire la fraude

Le train de Tournai qui arrive à Lille à 10 heures 30, s'était arrêté jeudi matin en gare de Biesieux pour la vente de la machine.

Tandis que s'opérait la vente des voyageurs, deux douaniers montèrent sur la locomotive et procédèrent à un examen minutieux. Leur enquête aboutit à la découverte de deux ballots dans la boîte à fumée.

L'inspection de la douane laissa repartir le train sans suite, mais exigea que la machine, s'il est arrivé, retourna à Biesieux avec les deux chemins qui la conduisaient.

La locomotive a été gardée à la disposition de la douane ; elle sera rendue à la Compagnie quand une transaction sera intervenue. Quant aux deux ballots qui contenaient des bas de soie, ils ont été saisis.

Pour le Carnaval d'Été de l'Épeule à Roubaix

Une reine et deux demoiselles d'honneur ont été élues

Nos lecteurs ne considéreront pas sans plaisir les portraits de trois petites ouvrières roubaixiennes, qui vont être, pour une année, la reine du populaire quartier de l'Épeule et ses deux demoiselles d'honneur.

Après avoir entendu les architectes et les entrepreneurs, la section technique du Bâtiment a établi la série des prix, en tenant compte des coefficients de hausse comparativement à ceux pratiqués en 1914, et résultant de la valeur des matériaux, du coût de la main-d'œuvre.

Pour le terrassement, la maçonnerie, le plâtrage, la toiture, le pavage, la charpente, la menuiserie, la ferronnerie, le coefficient moyen de majoration, sur les prix de 1914, est de trois.

Pour les travaux du Bâtiment, ce qui cotait, par exemple, dix francs avant la guerre, se paie aujourd'hui trente francs, soit une augmentation de 200 pour cent.

Ces chiffres, comme on le voit, sont loin de cadrer avec les prétentions extravagantes de certains proprios imposant des majorations de loyer de 500, 600 pour cent, plus les charges ! Et combien de ces propriétaires n'ont fait effectuer à leurs immeubles délabrés aucune réparation, se contentant de les laisser dans l'état où ils se trouvaient au lendemain de la libération ?

Au moment où les juges compétents vont avoir à se prononcer sur les prorogations facultatives et à fixer le taux de majoration, nous aimons à penser qu'ils ne manqueraient pas de s'inspirer de ces considérations pour soustraire les familles laborieuses, dignes d'intérêt et de bonne foi, à de voraces cupidités.

Logements insalubres

Par une disposition expresse, la loi du 17 avril 1922 interdit toute augmentation de loyer pour les locaux insalubres.

Les maisons courtes lilloises, les lochés sans lumière et sans air des quartiers Saint-Sauveur de Wazemmes, du Vieux-Lille, rentrent, sans conteste, dans cette catégorie. Il suffirait au magistrat appelé à se prononcer sur cette question d'aller faire une promenade sentimentale dans l'une de nos populaires rues ouvrières pour être édifié.

Aux termes de la loi, l'insalubrité de l'immeuble est établie par le Bureau municipal d'hygiène dans les villes de plus de vingt mille habitants et, dans les autres communes, par les Commissions sanitaires de circonscription.

Tout locataire peut se pourvoir directement et sans frais devant l'une ou l'autre de ces deux institutions, pour faire reconnaître l'insalubrité de son habitation.

De son côté, le propriétaire a le droit de faire appel de la décision rendue devant le Conseil de préfecture, libre d'ordonner une expertise.

Le juge de paix, ou le président du tribunal civil devra toujours surseoir à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit définitivement prononcée.

Si la perspective de ne pouvoir palper aucune augmentation de loyer avait pu être faite d'inciter les propriétaires à assainir leurs bâtisses putrides, foyers permanents de tuberculose, chacun devrait s'en réjouir, au nom de l'hygiène publique et pour la santé des familles prolétaires.

E. POLVENT.

Un homme tortura, tua et mangea des femmes

C'est un boucher allemand actuellement jugé à Berlin

Berlin, 29 juin. — Aujourd'hui, commence à Berlin le procès du boucher Grossmann convaincu d'avoir tué et dépecé trois femmes après les avoir torturées. Ce monstre recruta ses malheureuses victimes aux environs des gares en leur offrant d'entrer chez lui comme hôtes. Le sadisme de Grossmann est compliqué de cannibalisme, car il aurait mangé de la chair de ses victimes et en aurait même vendu à sa clientèle comme viande de veau.

Des imposés récalcitrants ont obtenu une victoire

Paris, 29 juin. — Un service d'ordre spécial avait été organisé ce matin par la Préfecture de police à Asnières aux abords du domicile des deux syndicalistes Feuillard et Lambert, qui s'étaient refusés à payer l'impôt sur les salaires, étant menacés de saisie à la date d'aujourd'hui. A 11 heures, un certain nombre de représentants de l'Union des Syndicats et particulièrement du syndicat des charpentiers et du syndicat de la voiture-aviation, organisations auxquelles appartiennent Feuillard et Lambert, étaient groupés rue des Bourguignons et rue du Châtel, à la porte des imposés récalcitrants pour s'opposer, le cas échéant, à la saisie et à la vente des meubles.

Le service d'ordre n'a pas eu à intervenir. Il a été décidé qu'on n'emploierait aucun moyen violent pour exécuter cette saisie et que l'Administration des Finances étudierait une nouvelle solution.

Une Grève d'Écoliers

Montpellier, 29 juin. — D'accord avec leurs parents, les élèves de l'école mixte de Puechpré de Lodève, se sont mis en grève à la suite d'un incident survenu entre le maire de la commune et l'instituteur. Le Sous-Préfet et l'inspecteur primaire procédèrent à une enquête. Le maire et le Conseil municipal menacés de démission et l'instituteur ont été révoqués dans la nuit.

Emeutes Allemandes

Une manifestation républicaine a été tragiquement ensanglantée

Moyence, 29 juin. — Au cours d'une manifestation en faveur de la République à Darmstadt, le cortège se dirigea vers le château du baron Helmdorf, connu par ses opinions monarchiques.

Le demeure du baron Helmdorf fut complètement démolie par les manifestants, qui, après exploit accompli, se rendirent au domicile du député nationaliste Osanne. Ils démolirent également la villa du député et tout son contenu. Osanne avait réussi à s'échapper à temps.

Les manifestants poursuivirent alors leur route pour se rendre au domicile du député nationaliste au Landtag Dingseldt, qui se rendit compte du danger qu'il courait. Il tenta de parlementer d'une fenêtre avec le cortège, dans le but de le calmer, mais les manifestants s'introduisirent dans la maison et trouvèrent Dingseldt caché dans une armoire. Il fut contraint de jurer fidélité à la République levant les 20.000 personnes présentes et fut emmené à la tête du cortège portant une potence à laquelle était suspendue une poupée représentant Hefferich et un drapeau rouge.

Dingseldt fut ensuite maltraité sur la place publique et très grièvement blessé. On désespéra de le sauver.

Les manifestants se rendirent ensuite au siège des journaux « Hessische Landes Zeitung » et « Hessische Anzeiger », où ils détruisirent toutes les machines et détruisirent tout ce qu'ils trouvèrent sur leur chemin. A ce moment intervint la police de sécurité qui fit usage de ses armes à feu. Durant toute la nuit, des combats eurent lieu entre les manifestants et la police, au cours desquels de nombreux coups de feu furent échangés. Jusqu'à huit heures, la ville retentissait encore du bruit de la fusillade. Jusqu'à présent on compte huit morts et cinquante de blessés.

Un Président Socialiste est condamné à mort

Moyence, 29 juin. — M. Ulrich, socialiste, président de l'Etat de Hesse, a reçu ce matin une lettre l'avisant que le C. O. E. (probablement l'organisation Consul Ehrhard) avait décidé sa mort.

Un des assassins du ministre Rathenau a été arrêté

Berlin, 29 juin. — Une information officielle fait connaître que, des trois meurtriers de M. Rathenau, Ernest Werner Tchow, âgé de 26 ans, a été arrêté ce matin aux environs de Berlin. Tchow est le fils d'un pilote qui pilotait l'automobile.

La nouvelle d'après laquelle les deux autres meurtriers seraient déjà arrêtés n'est pas confirmée. Tchow avait quitté Berlin, vendredi soir, pour se rendre à Halle où il a été accueilli par des amis instruits des événements. Lundi soir, à Halle, il a été arrêté par un policier sur l'ordre du commissaire de Franckfurt-sur-Oder, dans une propriété de son oncle.

La police a arrêté, hier soir, la propriété et a réussi à s'emparer de Tchow malgré la résistance que celui-ci a d'abord opposée. Tchow nie toute participation à un meurtre.

La police a également capturé des comparses

Berlin, 29 juin. — On vient d'arrêter également cinq personnes convaincues de complicité dans le meurtre de Rathenau. Ce sont l'étudiant Günther, le commerçant Richard Schult, de Berlin ; le commerçant Driesch, de Berlin, propriétaire du garage où a été remise l'auto dont le chauffeur le prochain meurtre d'Erzberger. Le collègue Stabenrauch, tous deux de Berlin.

Günter, Gerd Tchow et Stabenrauch ont été en courant du plan on et ont été les auteurs. Schult et Driesch ont été en courant du projet de meurtre ou l'ont facilité. L'arrestation d'autres complices est imminente.

Le nombre des complices s'élève à 30

Berlin, 29 juin. — Le nombre des complices ou des gens qui étaient d'avance au courant du meurtre de M. Rathenau est estimé à environ 30. Ils appartiennent tous à l'organisation qui a préparé le meurtre, on ne sait pas les anciens membres de la brigade Ehrhard et qui a déjà à sa charge le meurtre d'Erzberger et la tentative de meurtre contre Scheidemann.

La protection de la République provoquer sans doute la dissolution du Reichstag

Berlin, 29 juin. — Le Cabinet d'Empire a approuvé hier le projet de loi relatif à la protection de la République. Ces dispositions sont plus sévères encore que l'ordonnance du président d'Empire.

Plusieurs journaux croient que la dissolution du Reichstag est probable, car il est douteux que l'on puisse réunir, en faveur de la loi sur la protection de la République, la majorité nécessaire.

Ouvriers Polonais victimes de Brutes Allemandes

Il y a quelques jours, un groupe d'ouvriers polonais engagés dans les mines françaises, quittait Poznan. Ce groupe comptait 120 ouvriers accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants.

A Berlin, plusieurs wagons remplis d'Allemands furent rattachés au train des ouvriers polonais. Ayant appris que des ouvriers polonais se rendaient dans les provinces dévastées, les trains se trouvaient dans le train un groupe d'Allemands armés de revolvers et de grenades à main, pénétra dans les wagons occupés par les polonais et se livra sur eux à des actes de violence.

Les bagages furent jetés par les fenêtres des wagons et sous menace de mort les ouvriers et leurs femmes furent obligés de quitter complètement pendant que les agresseurs pillèrent vêtements et bijoux.

Deux ouvriers qui avaient essayé de se défendre furent jetés par les fenêtres en pleine mer. Le train et huit autres wagons furent eux-mêmes du train.

Un assassin valenciennois ne sera pas guillotiné

Paris, 29 juin. — M<sup>r</sup> Pythou, défenseur de Georges Betz, dit « Mur » à Valenciennes, l'assassin de Mme Gagnepain, 138, avenue de Maine, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine, le 11 mars 1922, vient d'être informé par le Président de la République que son client avait été gracié et que sa peine avait été réduite à celle des travaux forcés à perpétuité.

Georges Betz avait une complice, Marie Frazaire, la bonne de la victime, qui a été condamnée à 30 ans de travaux forcés.

Pour le Carnaval d'Été de l'Épeule à Roubaix

Une reine et deux demoiselles d'honneur ont été élues

Nos lecteurs ne considéreront pas sans plaisir les portraits de trois petites ouvrières roubaixiennes, qui vont être, pour une année, la reine du populaire quartier de l'Épeule et ses deux demoiselles d'honneur.



Mlle Marie-Jeanne GODEFROOT Reine du Quartier de l'Épeule

La reine, Mlle Marie-Jeanne Godefroot, est chocolatière, et porte avec la plus aimable douceur, les dix-huit printemps qu'elle compte à peine.



Mmes Germaine PLOUVIER et Marie-Thérèse QUIN Demoiselles d'Honneur

Mlle Germaine Plouvier, employée de commerce, a dix-huit ans également, et sa compagne, Mlle Marie-Thérèse Quin, coiffeuse, n'en a pas encore dix-sept. La jolie reine et ses charmantes suivantes seront reçues, dimanche prochain, au cours du défilé de l'imposant cortège organisé en leur honneur, chez M. Georges Selière, président d'honneur des Fêtes, puis à la « mairie de l'Épeule », où sera représentée la mairie de Roubaix.

Un assassin découvert a été tué par un policier

Marseille, 29 juin. — Ces jours derniers, un propriétaire de Varois, M. Causse, âgé de 74 ans, qui revenait de la foire de Salernes, était assassiné sur la route, et dévalisé. On apprit que l'auteur de l'attentat était un nommé Craverie (Charles), 33 ans, et qu'il s'était réfugié à Marseille où il logeait dans un hôtel situé 80, rue Longue-des-Capucins.

Hier après-midi, un inspecteur de la brigade mobile, M. Mancini, ayant découvert s'entraînant, vint s'emparer du malfaiteur. Celui-ci se précipita sur le policier, essayant de le poignarder, mais l'inspecteur parvint à se dégager et abattit l'assassin à coups de revolver.

Une main criminelle a fait sauter une fabrique d'explosifs

Genève, 29 juin. — La ville de Genève a été réveillée hier matin, à trois heures, par quatre formidables explosions : une grande fabrique d'explosifs venait de sauter à Plan-les-Ouates, près de Genève. Le bâtiment principal fut en clin d'œil la proie des flammes. Celles-ci, alimentées par une énorme quantité de poudre, prirent une rapide extension, provoquant à tout instant de violentes détonations.

L'enquête a établi qu'il s'agit d'un acte de malveillance. Le directeur, M. Marcel Guinand, a déposé une plainte au Parquet.

Rien ne va plus à la Conférence de La Haye

Les Alliés estiment que la thèse russe est inacceptable

La Haye, 29 juin. — Litvinoff ayant fait ce matin à la sous-commission des biens privés, une déclaration de principe, d'après laquelle le gouvernement des Soviets n'arrêterait sa conduite touchant le régime de la propriété et la restitution des biens qu'en considération du seul intérêt de la Russie, MM. Catter (Belgique), de la Braderie (France), Giannini (Italie) et Green (Grande-Bretagne), ont déclaré que la thèse de Litvinoff était inacceptable.